

	
Délibération n°1	Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2023
Direction des affaires juridiques	Domaine de compétence : 6.4 – autres actes réglementaires
<p>Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div data-bbox="177 689 528 1200" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px;"> <p>Date de convocation : 06/11/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 17/11/2023</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRIÉ.</p> <p>Votants : 30</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p> <p>Objet : Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024.

VU la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L2212-1 et suivants ;

VU le code du travail, notamment les dispositions des articles L3132-26 et suivants et l'article R3132-21 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois sur la demande de dérogation collective au repos dominical des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer, en date du 09 novembre 2023 ;

Vu la commission municipale « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 26 Octobre 2023 ;

CONSIDERANT que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire ;

CONSIDERANT que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ;

CONSIDERANT le projet d'ouvertures dominicales des commerces de détail, pour l'année 2024, demandé pour 12 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- 31 mars 2024 ;
- 07, 14, 21 et 28 juillet 2024 ;
- 04, 11, 18 et 25 août 2024 ;
- 15, 22 et 29 décembre 2024.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois établi par délibération du conseil communautaire en date du 09 novembre 2023 ;

CONSIDERANT les avis des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs intéressées, sur consultation préalable en date du 21 août 2023 (annexés à la présente délibération) ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission municipale n°4 « Équiper durablement la Ville d'Étaples-sur-mer » du 26 Octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 ; à savoir 12 ouvertures dominicales aux dates suivantes :

- 31 mars 2024 ;
- 07, 14, 21 et 28 juillet 2024 ;
- 04, 11, 18 et 25 août 2024 ;
- 15, 22 et 29 décembre 2024.

- de préciser que les dates sur les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024 seront établies par un arrêté du Maire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.